



*Face à la spirale infernale d'un budget récessif :
redonner des capacités d'agir aux territoires*

Après avoir été rejeté par l'Assemblée nationale, le texte du budget 2025 arrive donc au Sénat dans sa version d'origine. Cette version, construite en 15 jours selon les dires du Premier ministre, entend faire payer aux contribuables et aux collectivités les 7 ans de baisses d'impôts sur le capital. Pire, le pilotage du budget ne semble assuré par personne tant les contradictions et tensions s'accroissent à la tête de l'Etat, alors même que le pays connaît un déficit record.

Comment en est-on arrivé à un tel dérapage des comptes publics, de sorte que ce budget fasse la peau aux collectivités et manque l'essentiel ? Une politique qui érige le ruissellement comme principe cardinal. Une politique qui a fait exploser la dette de 900 milliards d'euros depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, dont la moitié n'a aucun lien avec les crises qu'a connues le pays. Aujourd'hui la majorité sénatoriale s'inscrit dans la continuité gouvernementale : les mêmes qui ont sabordé le modèle social par des exonérations l'accusent aujourd'hui d'être hors de nos moyens. Au nom d'une dette financière qu'il a lui-même fait exploser, le gouvernement aggrave la dette écologique pour épargner ceux qui la creusent.

Le budget qui nous est présenté est insincère. Les mesures prises vont avoir un impact récessif important en affaiblissant les investissements locaux.

La transition écologique s'impose à nous : elle implique une mutation de notre système fiscal, y compris parce qu'elle aura des effets sur l'assiette de certains impôts.

Les entreprises, les citoyens, les acteurs économiques ont besoin de lisibilité pour s'adapter aux mutations. Ils ont besoin non pas d'un pilotage par à-coups, mais de perspectives. L'insincérité du budget qui nous est soumis conduit peu à peu à un défaut de confiance vis-à-vis de la France de la part des acteurs économiques, des agences de notation et surtout à l'égard de nos partenaires européens. Comment, dans ces conditions, la parole de la France peut-elle être entendue ? Il nous faut transmettre à nos partenaires européens un dispositif budgétaire sérieux qui ne devienne pas caduc un mois après sa présentation !

Nos priorités : préserver un avenir viable. L'objectif des écologistes à travers diverses mesures fiscales sera de trouver les recettes nécessaires pour revenir sur la triple hypothèque gouvernementale sur notre avenir. Les recettes nouvelles obtenues sur cette première partie seront donc :

- **Pour reconnaître aux collectivités leur rôle central dans la transition et l'adaptation**
- **Pour un budget de l'écologie à la hauteur des engagements climatiques de la France**
- **Pour un budget de la recherche qui respecte la programmation votée par le parlement**



**THOMAS
DOSSUS**



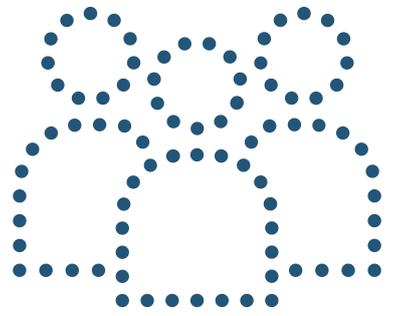
**GHISLAINE
SENÉE**



**GRÉGORY
BLANC**

FOCUS

COLLECTIVITÉS



Pour la première fois de son histoire, le Sénat lâche les collectivités locales.

Le PLF 2025 que nous étudions demandait initialement un effort de 5 milliards d'euros des collectivités locales. Ce chiffrage est largement contesté : France Urbaine comptabilise 9 milliards, les maires arrivent à 8,7 milliards et 10,9 milliards si on y ajoute le désengagement de l'Etat sur les programmes destinés aux territoires.

Contrairement au poids que veut faire peser le gouvernement sur les collectivités, la responsabilité de la dette n'est pas la leur ! L'absorption du déficit actuel ne peut leur être demandée. Nous, écologistes, pensons que ce gouvernement sera celui de l'abandon par l'Etat des collectivités territoriales et des services publics.

La majorité sénatoriale se rend complice d'une attaque sans précédent sur le budget des collectivités. **Pour la première fois de son histoire, le Sénat lâche les collectivités locales.** La petite musique qu'on entendait déjà l'an dernier dans les couloirs de Bercy qui voudrait que les collectivités soient responsables de l'endettement record est devenue cette année une ponction radicale sur les budgets des communes et des départements. A travers plusieurs dispositifs, le gouvernement entend reprendre 10 milliards aux budgets des collectivités.

Car le dialogue entre l'Etat et les collectivités est rompu et la droite sénatoriale s'en fait la jambe de bois. La majorité sénatoriale déploie bien peu d'énergie pour protéger les finances des collectivités (un amendement du rapporteur général du budget réduit de 800 millions les 10 milliards de coupes imposées aux communes, intercommunalités, départements et régions).

Au contraire, les écologistes souhaitent redonner la capacité d'agir aux collectivités, car ce n'est pas à elles de payer les dérapages d'un budget néfaste. Les communes notamment, piliers de l'action publique, font déjà des efforts. Ce n'est pas à elles de payer les pots cassés des gouvernements Macron.

Les écologistes défendront à la chambre des collectivités locales des mesures pour elles !

Chiffrage du groupe Écologiste - Solidarité et Territoires sur l'impact des lois de finances sur les collectivités :

Texte	Objet	Perte de recettes
PLF P1, art 29	Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	-490 M€
PLF P1, art 30	Amputation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	-800 M€
PLF P1, art 31	Gel de l'évolution annuelle des recettes de TVA	-1200 M€
PLF P1, art 32	Prélèvement sur recettes de l'Etat pour les collectivités territoriales	-869 M€
PLF P2, art 64	Création d'un fonds de précaution (ou fonds de résilience des finances locales ou fonds de réserve au profit des collectivités) avec un impact sur 450 collectivités, dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros (ponction qui représente 2% des recettes réelles de fonctionnement et jusqu'à 15% de l'épargne brute des intercommunalités)	-3000 M€
PLF P2 (mission Écologie, développement et mobilités durables)	Réduction du Fonds Vert, pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires	-1500 M€
	Suppression du plan infrastructures cyclables	-304 M€
	Non-intégration au Fonds Barnier, pour la prévention des risques naturels majeurs, de l'ensemble des recettes de la surprime Cat-Nat suite à l'évolution du taux au 1er janvier 2025 (de 12 à 20%)	-150 M€
PLF P2 (mission Emploi et Travail)	Réduction des crédits aux missions locales	-27 M€
PLFSS	Hausse de quatre points du taux de cotisations patronales pour les agents publics à la Caisse Nationale de Retraites pour les Agents des Collectivités Locales (CNRACL)	-1500 M€
PLFSS, art. 21	Expérimentation d'une réforme du modèle de financement des Ehpad qui entraîne un transfert de recettes des départements à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)	-200 M€

Total des coupes pour les collectivités territoriales



- 10 040 M€

NOS 5 PRINCIPALES PROPOSITIONS DE RECETTES

1 ISF CLIMATIQUE

Nous souhaitons un impôt progressif, avec un taux de 0,5 à 3%, sur les plus gros patrimoines, avec un mécanisme d'ajustement de l'imposition en fonction de l'empreinte carbone des actifs immobiliers et des placements financiers, à l'aide d'un carbone score. **L'objectif est de faire contribuer les plus riches à la hauteur de leur impact sur le climat [10 à 15 milliards de recettes].**

2 TAXE ZUCMAN

Lors de la crise sanitaire de 2020, la richesse des grandes fortunes a explosé. Entre mars 2020 et octobre 2021, il a été constaté une augmentation de 86%, soit un gain de 236 milliards d'euros. **Cette proposition consiste à taxer à hauteur de 2 % la fraction du patrimoine supérieure à un milliard d'euros [16 milliards de recettes].**

3 REFONTE DE LA SURTAXE BARNIER

Intégrer Total et Michelin notamment à la **contribution exceptionnelle sur les bénéfiques des grandes entreprises** par l'élargissement de son assiette tout en diminuant le poids de la surtaxe pour les entreprises produisant en France, réalisant leur chiffre d'affaire en France.

4 RECONNECTER L'ÉCONOMIE AUX TERRITOIRES

- le dé plafonnement du taux du Versement Mobilité (+0,5 point partout, hors Ile-de-France) ;
- le rétablissement progressif de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour les entreprises [4 milliards de recettes] ;
- la hausse du taux de la part départementale des Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO) de 1 point [2,5 milliards de recettes].

5 TVA TRANSPORTS D'AVENIR

Nous souhaitons une modification de la TVA sur les transports. Cela passerait par une double modification pour inciter à l'utilisation des transports les moins polluants. D'abord réduire le taux de TVA pour les transports collectifs pour le porter à 5,5% (-4,5 points) et ensuite passer la TVA sur l'aérien à 20% (+10 points).



Un autre budget est possible : *la contre-proposition de nouvelles recettes de la gauche et des écologistes*

D'autres recettes sont possibles. La gauche et les écologistes feront front commun dans l'hémicycle de la chambre haute contre tous les coups de rabot sur les budgets des collectivités et présenteront un ensemble d'amendements communs pour trouver d'autres recettes.

1 - ISF Climatique

2 - Taxe sur les superprofits

3 - Rétablissement progressif de la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises

4 - Majoration du versement mobilité pour financer les transports de demain

5 - Hausse des DMT0 de 1,5 point (de 4,5 à 6%) pour les transactions à plus d'un million d'euros pour sauver les départements

6 - Rétablissement de l'exit tax

7 - Taxe sur les superdividendes

8 - Eligibilité à l'aide au fret pour tous les produits de première nécessité en outre-mer

9 - Indexer la DGF sur une inflation à 1,8%

10 - Une vraie taxe sur les transactions financière

11 - Taxe sur les services numériques ("GAFAM")

